



Ministère des Affaires Sociales :
affaires-sociales.gouv.ga

Direction Générale du Bien-Etre

Créée en 1982 par **Décret n°1113/PR/MSSBE du 09 août 1982**, la Direction Générale du Bien-Etre a pour mission de concevoir, piloter et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de bien-être de tous, notamment dans les composantes sociale, sanitaire, éducationnelle, culturelle et environnementale aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En pratique, il s'agit d'une structure de niveau stratégique chargée de concevoir, suivre, évaluer les programmes, projets et autres instruments dans le cadre de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations.

Axes d'intervention

- Insertion sociale des apatrides et des populations autochtones ;
- Lutte contre les catastrophes sanitaires, naturelles et les fléaux sociaux ;
- Amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie ;
- Contribution à la promotion et la protection des droits humains.

Organisation

La Direction Générale du Bien-Etre comprend deux directions : la Direction du Cadre de Vie et la Direction de la Qualité de Vie.